

DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE THIVERVAL-GRIGNON

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
2021-062**

LE MAIRE DE THIVERVAL-GRIGNON,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Communes et notamment ses articles L.131-1, L.131.2 et L.131.4,

CONSIDÉRANT qu'une manifestation est organisée par l'association GRIGNON 2026 le samedi 11 septembre 2021, à 14h00, Avenue Brétignières – 78850 THIVERVAL-GRIGNON,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : Le **samedi 11 septembre 2021, de 12h00 à 19h00**, la circulation sera interdite dans l'Avenue Lucien Brétignières

ARTICLE 2 : L'accès des services d'urgence est maintenu

ARTICLE 3 : Ampliation adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Plaisir
- Société HOURTOULE

Fait à Thiverval-Grignon, le 8 septembre 2021
Le Maire Adjoint délégué à la sécurité
Daniel BOSSE

